

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 11

Votants..... 14

Procurations..... 3

Absent 1

Date de la convocation : 27/01/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 31 janvier à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire****PRESENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, , VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, VERGUES Michel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.**PROCURATIONS** : Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier, monsieur ASSIE Allan a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Madame COBO Rolande.**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**ABSENCE EXCUSÉ** : REFREGÈRES Claude,**SEANCE N° 1****DELIBERATION N° 6****CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L1612-11 ;**Vu** la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 16 janvier 2021 décidant la création d'un budget annexe ;**Considérant** la vente du Village Vacances le 30 mai 2024 ;**Considérant** que l'ensemble des écritures comptables et budgétaires se rapportant à l'opération ont été passées au 31 décembre 2025 et décrites dans la comptabilité du budget annexe au 31 décembre 2025 ;**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré

Décide à 14 voix pour

DECIDE de clore le budget annexe Village Vacances en date du 31 décembre 2025.*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits**Ont signé**Le secrétaire de séance*
DRIGOUT Jean-Luc
Le Maire
Claude VIDAL
Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 03.FEV..2025

- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 03.FEV..2025*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*

